

Les bâtiments d'élevage porcin entre 2001 et 2008

Les élevages de porcs se restructurent

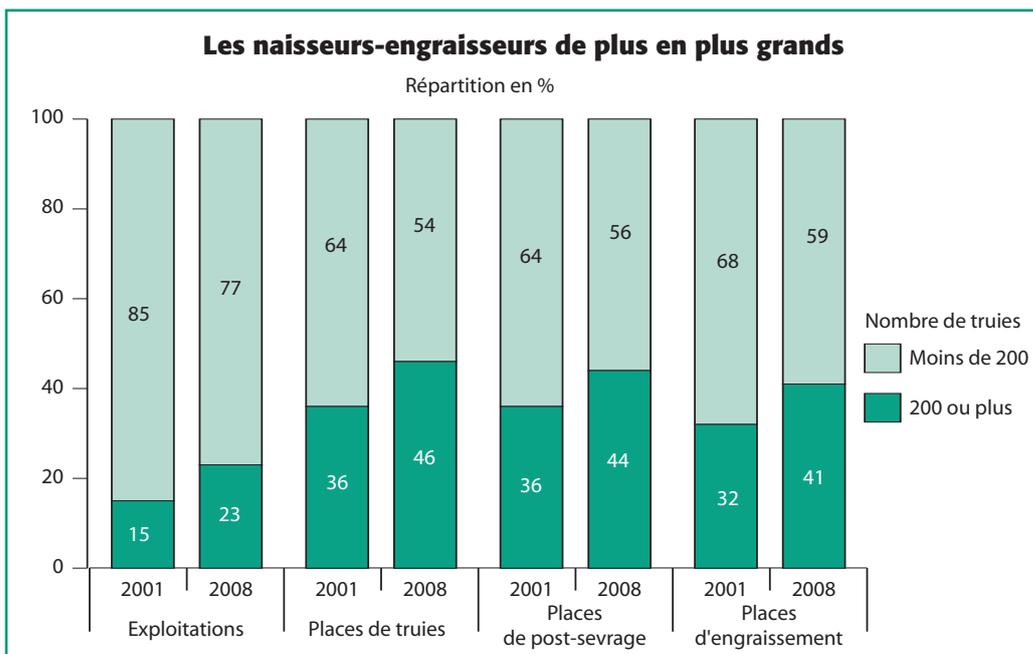
En 7 ans, les exploitations porcines ont opté pour des formes sociétaires, se sont agrandies et ont employé davantage de salariés. Mais les exploitants sont plus âgés et les animaux plus souvent mis en pension, ce qui peut traduire les difficultés du secteur à se restructurer.

Entre 2001 et 2008, 30 % des exploitations porcines françaises ont arrêté leur activité porcine, entraînant une diminution des capacités de production (baisse de 6 % du nombre total de places de porcs). Ce phénomène est plus marqué pour les places de truies (- 9 %) que pour les places en engraissement (- 4 %), différence qui peut s'expliquer par une amélioration constante des performances de reproduction. En effet, le nombre de porcelets sevrés par truie et par an a

atteint 27,5 en 2008, soit 2 porcelets de plus qu'en 2001 (+ 8 %) (IFIP, porc performances, 2008). La production s'est maintenue aux alentours de 26 millions de porcs charcutiers entre 2001 et 2008, ne se réduisant que de 1,2 % entre ces deux dates.

Des exploitants plus âgés

Dans le même temps, l'âge moyen des exploitants est passé de 42 ans en 2001 à 46 ans en 2008. En effet, les exploitants de plus de 55 ans représentent, en 2008, 20 % des chefs d'exploitations contre 13 % en 2001. À l'opposé, la part des exploitants de moins de 35 ans a diminué de moitié passant de 19 % en 2001 à 9 % en 2008. Ces évolutions reflètent principalement une baisse du nombre de reprises ou de création d'activité. Ceci conforte les conclusions de *Roguet et al*, (2009), qui notait que les candidats à l'installation étaient rares en 2005 et que 16 % des exploitations porcines détenant 7 % du cheptel porcin étaient gérées par des éleveurs de plus de 55 ans déclarant ne pas avoir de successeurs connus. Une hypothèse avancée par ces auteurs est que les petites exploitations (moins viables économiquement, notamment chez les naisseurs-engraisseurs) ont



Source : SSP - Agreste - Enquête cheptel porcin de novembre 2008

> vu leurs places d'animaux reprises par des structures plus grosses, ce qui a entraîné une offre moins importante d'exploitations à reprendre et une baisse de la part des exploitants de moins de 35 ans.

Davantage de porcs mis en pension

Le nombre de porcs mis en pension a augmenté de 23 % entre 2001 et 2008. En effet, d'une part la proportion d'exploitations mettant en pension est passée de 11 % à 14 % entre ces deux dates, d'autre part le nombre moyen d'animaux mis en pension par exploitation s'est accru (905 en 2008 contre 698 animaux en 2001). Ce phénomène s'explique en partie par l'amélioration de la prolificité des truies qui a entraîné un déficit en terme de places disponibles au sein des élevages. Le besoin en places de post sevrage et d'engraissement se serait accru de 6 % entre 2001 et 2008 [d'après Roguet et al (2007 et 2008)]. L'interdiction de créer de nouvelles places dans les zones d'excédent structurel (ZES), notamment en Bretagne,

a favorisé ces pratiques de mise en pension. Mais celles-ci ne resteront sans doute qu'une réponse d'ajustement de court terme à l'évolution des performances des truies [Roguet et al (2008)]. En effet, les naisseurs-engraisseurs souhaitent généralement réduire ces pratiques au vu des coûts du façonnage, mais aussi des performances techniques atteintes. Dans les élevages engraisseurs à façon, l'indice de consommation est supérieur de 6 % à celui des systèmes naisseurs-engraisseurs et la croissance en poids des animaux réduite de 3 % (IFIP, 2009).

Concentration de la production : de plus grandes structures essentiellement dans l'ouest de la France

En 7 ans, la taille des exploitations porcines a progressé quelle que soit l'orientation. Ainsi, malgré la forte diminution du nombre d'élevages, la capacité de production ne s'est pas réduite d'autant. Les élevages naisseurs-engraisseurs ont en moyenne 161 places de truies en 2008 contre 131 places en 2001. La part de ceux ayant plus

de 200 truies s'est accrue entre ces deux dates et, en 2008, ils représentent 23 % des exploitations et concentrent 46 % des truies. De la même façon, les exploitations de type engraisseur ont une capacité moyenne de 500 places par exploitation en 2008 contre 452 places en 2001. Des raisons économiques, sociales et environnementales expliquent cette évolution. Tout d'abord, les exploitations de moins de 100 truies étant économiquement peu rentables, soit elles cessent leur activité et les places libérées dans les bâtiments sont intégrées dans un autre élevage ; soit elles s'agrandissent, ce qui, dans les deux cas, augmente la taille des élevages et diminue le nombre de petits ateliers [Roguet et al (2007)]. Ensuite, les candidats à l'installation recherchent des structures d'au moins 200 truies, taille suffisante pour faire vivre au moins deux personnes et dégager du temps libre grâce à l'embauche d'un salarié [Roguet et al (2008)]. Enfin, les investissements réalisés pour respecter les contraintes environnementales (par exemple, la mise en place de station de traitement du lisier destinée à résorber les excédents des effluents d'élevage dans les ZES) sont plus facilement amortis dans des ateliers de taille importante, ce qui contribue indirectement à en accroître la proportion. La concentration de la production porcine dans l'ouest de la France s'accroît. En 2008, la Bretagne et le Grand Ouest (regroupant les Pays de la Loire, la Basse Normandie, Poitou-Charentes, la Haute-Normandie et le Centre) représentent trois quarts des exploitations et de 80 % à 82 % des places d'animaux. La Bretagne a renforcé la position de leader qu'elle détenait déjà en 2001. Le nombre de places de porcs à l'engrais y a augmenté, surtout dans les exploitations non situées en zone d'excédent

Pour en savoir plus...

■ IFIP, 2009, « Le porc par les chiffres 2009 », IFIP éditions, 54 pages

■ IFIP, 2009, « Porcs performances 2008 », IFIP éditions, 46 pages

■ Roguet C, Massabie P, Gourmelen C, Douguet G, 2007, « Le parc des élevages de porcs en France – État des lieux – Évaluation du besoin d'investissement », Rapport d'étude IFIP, 124 pages

■ Roguet C, Massabie P, Ramonet Y, Rieu M, 2008, « Quels modèles d'élevage d'avenir pour la production porcine française », Rapport d'étude IFIP, 90 pages

■ Roguet C, Massabie P, Ramonet Y, Rieu M, 2009 « Les élevages porcins de demain vus par les acteurs de terrain », Journées de la Recherche Porcine en France, 41, 285-290

■ « Les exploitations porcines aux normes européennes », Agreste primeur, n° 241, mai 2010

et les sites internet :
de l'IFIP – Institut de la filière porcine :
www.itp.asso.fr
du SSP :
www.agreste.agriculture.gouv.fr



Source : SSP - Agreste - Enquête cheptel porcin de novembre 2008

> structurel, alors qu'il a chuté partout ailleurs (entre - 7 % et - 16 % selon les régions). En 2008, la Bretagne regroupe 52 % des exploitations, 57 % des places de truies, 60 % des places de post sevrage et 61 % des places d'engraissement. Le « Grand Ouest » reste à la deuxième place en terme de région productrice. En 2008, il représente 23 % des exploitations, 23 % des places de truies, 23 % des places de post sevrage et 21 % des places d'engraissement.

Des éleveurs désireux de maîtriser le poste « alimentation »

Depuis sept ans, davantage d'éleveurs fabriquent l'aliment au sein de l'exploitation. De cette façon, ils peuvent directement valoriser des céréales produites sur leurs parcelles ou à proximité et maintenir au mieux leur compétitivité. En effet, le poste « alimentation » représente plus de 60 % du coût de production et constitue le premier levier d'action face aux situations de crise (IFIP, 2009). En 2008, toutes orientations confondues, 37 % des places de truies (34 % en 2001) et 35 % des places d'engraissement (29 % en 2001) reçoivent des aliments qui ne sont pas majoritairement achetés.

L'augmentation de la part d'aliment non acheté est plus forte pour les porcs à l'engrais car l'impact économique d'une réduction des achats est plus important pour ce stade physiologique. En effet, la quantité d'aliment nécessaire aux porcs à l'engrais est en moyenne 5 fois plus importante que celle destinée aux truies, pour un élevage naisseur-engraisseur. La fabrication d'aliments à la ferme concerne davantage les élevages de grande taille. En effet, la fabrique d'aliments s'amortit plus facilement dans ce type d'élevages [Roguet et al (2008)]. La part des places concernées par de l'aliment majoritairement non acheté augmente avec la dimension de l'élevage qu'il s'agisse des naisseurs-engraisseurs ou des engraisseurs. Pour les porcs à l'engrais, elle passe ainsi de 35 % pour les naisseurs-engraisseurs de 200 truies ou moins à 53 % pour ceux ayant plus de 200 truies. Cette tendance existe pour les engraisseurs à partir de 1 000 porcs à l'engraissement. Mais en Bretagne, la production locale de céréales étant très insuffisante pour satisfaire les besoins liés à l'alimentation animale, les éleveurs ont moins facilement recours à la fabrication à la ferme. Ainsi, chez les naisseurs

engraisseurs, seulement 31 % des places de truies et 35 % des places à l'engraissement sont concernées par de l'aliment majoritairement non acheté contre respectivement 45 % et 54 % dans le Grand Ouest, 57 % et 61 % dans les autres régions.

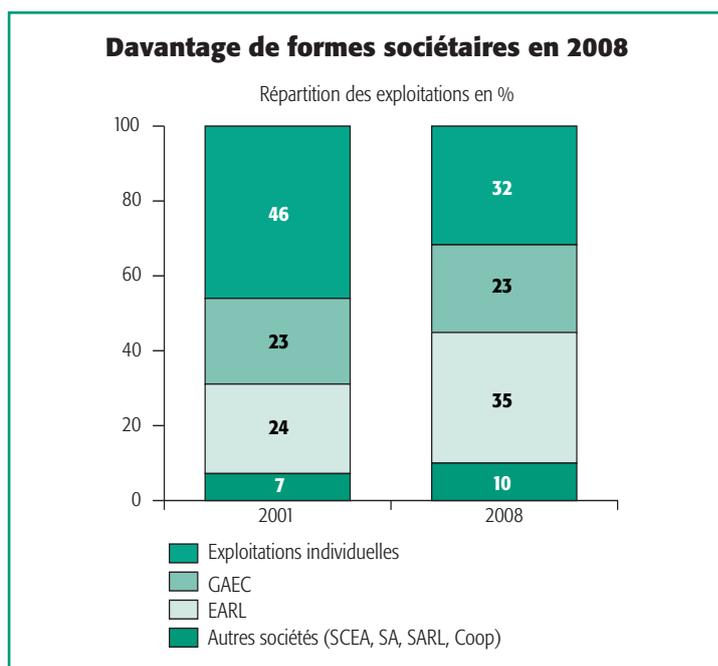
Moins d'exploitations individuelles, plus de formes sociétaires

Entre 2001 et 2008, la part des exploitations porcines en forme sociétaire (EARL, SCEA, SA, SARL, coopérative) s'est fortement accrue, passant de 31 % à 45 % tandis que les structures individuelles sont devenues moins nombreuses. La création d'exploitations sous forme sociétaire (notamment l'EARL) se fait pour des raisons fiscales et sociales et favorise également l'installation progressive de jeunes producteurs de porcs dans des sociétés existantes (Roguet et al, 2007). De fait, la forme sociétaire est plus protectrice pour l'exploitant en cas de difficultés financières puisqu'il peut se déclarer en faillite sans que ses biens personnels ne soient saisis. Avec ce statut, les biens professionnels destinés à l'exploitation constituent le capital de la société et sont séparés des biens personnels de l'agriculteur, ce qui facilite la

>

La fabrication d'aliments à la ferme concerne davantage les naisseurs engraisseurs de grande taille				
% de places concernées par de l'aliment majoritairement non acheté pour les naisseurs engraisseurs				
	Bretagne	Grand Ouest	Autre région	Ensemble
Places de truies				
Moins de 200 truies	23	38	51	31
200 truies ou plus	40	53	65	47
Ensemble	31	45	57	38
Places engraissement				
Moins de 200 truies	28	47	52	35
200 truies ou plus	46	66	75	53
Ensemble	35	54	61	43

Champ : les exploitations naisseurs-engraisseurs.
Lecture : dans les élevages naisseurs-engraisseurs de moins de 200 truies, 31 % des places de truies sont concernées par de l'aliment majoritairement non acheté.



Source : SSP - Agreste - Enquête cheptel porcin de novembre 2008

> transmission des exploitations. L'augmentation de la part des exploitations en société civile, société commerciale et coopérative est liée à l'accroissement de la taille des ateliers. De fait, les élevages ayant fortement augmenté leur capacité de production sont plus souvent passés d'un statut d'exploitant individuel ou de GAEC à un statut

de société. Ces statuts correspondent à des structures de taille plus importante : 10 % des exploitations qui détiennent 24 % des truies. Ainsi pour les élevages naisseurs-engraisseurs, la taille moyenne des exploitations en forme sociétaire est de 273 truies alors qu'elle n'est que de 119 pour les exploitations individuelles.

Davantage de salarié par exploitation

Entre 2001 et 2008, la diminution du nombre d'exploitations s'est accompagnée d'une diminution des actifs de la production porcine y compris du nombre total de salariés (-15 %). Cependant, dans le même temps, le nombre moyen de salariés par exploitation a augmenté pour passer de 0,49 salarié en 2001 à 0,55 salarié par exploitation en 2008, cette moyenne tenant compte des exploitations n'ayant pas de salarié. Ainsi, en 2008, 21 % des exploitations emploient un salarié et 11 % en ont au moins deux ; ces proportions étaient respectivement de 20 % et de 8 % en 2001. Ceci résulte directement de l'augmentation de la taille des ateliers qui permet l'embauche d'un salarié sans mettre en péril la viabilité de l'exploitation. Les deux tiers des employeurs sont des ateliers naisseurs-engraisseurs ayant en moyenne 1,9 salarié par exploitation.

Patrick Massabie

Institut de la filière porcine

Géraldine Martin-Houssart

Bureau des statistiques animales

Méthodologie

■ L'enquête sur le cheptel porcin est réalisée chaque année et porte sur les effectifs présents au 1^{er} novembre. En 2008, elle a été complétée par un volet sur les installations d'élevage. Cette enquête a été réalisée par sondage auprès d'un échantillon de 4 200 exploitations réparties dans les 55 départements les plus importants pour l'élevage porcin. Seules les exploitations atteignant un certain seuil (au moins 20 truies ou au moins 100 porcs) ont répondu aux questions sur les bâtiments d'élevage. Ces exploitations représentent 11 600 exploitations porcines et 13,6 millions de porcs, soit 38 % des exploitations porcines et 92 % des porcs. C'est sur ce champ que porte cette publication.

■ Certaines questions concernant les bâtiments d'élevage avaient déjà été posées lors de l'enquête de novembre 2001. Leur rapprochement permet de mesurer l'évolution survenue entre 2001 et 2008.

■ Les questions posées dans cette enquête ont été élaborées après consultation de l'Institut de la filière porcine et des services concernés des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement. Elles portent principalement, pour les bâtiments, sur le mode de construction et le mode de stabulation des animaux selon différentes catégories de porcs.